

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 4

Année scolaire : 2017-2018

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 26

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/10/2017

Réuni le : 06/11/2017

Sous la présidence de : Eric Tissier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

convention voyage chorale

Le chef d'établissement est autorisé par les membres du conseil d'administration à signer la convention avec le collège DUCOS DU HAURON à AGEN qui prend en charge administrativement et financièrement l'organisation du voyage des élèves membres de la chorale à destination de VALENCE .

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0